



LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2022

Délibération n° 2022/054 - Installation d'une nouvelle conseillère municipale et désignation dans les commissions permanentes, les commissions règlementaires et les organismes extérieurs. Approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 2022/055 - Décision modificative n° 1 – Budget principal Ville. Approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 2022/056 - Admission en non-valeur de créances communales irrécouvrables. Approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 2022/057 - Mise en place d'une bourse au permis de conduire. Approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 2022/058 - Convention de partenariat entre la commune de Montville et l'entreprise solidaire d'utilité sociale solidaire « 2AH l'assurance pour tous ». Approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 2022/059 - Partenariat avec la Caisse d'allocations familiales : passage d'un Contrat enfance jeunesse à une Convention territoriale globale. Approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 2022/060 - Tarifs des cours de danse 2022-2023. Approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 2022/061 - ENEDIS-EDF – Compte rendu annuel d'activité 2021. Approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 2022/062 - Contrat de concession entre la Ville de Montville et GRDF – Compte rendu annuel d'activité 2021. Approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 2022/063 - Rapport d'activité 2021 du Syndicat Départemental d'Énergie 76. Approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 2022/064 - Communauté de communes Inter Caux Vexin – Rapport d'activités 2021. Approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 2022/065 - Communauté de communes Inter Caux Vexin – Rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets. Approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 2022/066 - Rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable (SIAEPA de la Région de Montville). Approuvée à l'unanimité.

A Montville, le 26 septembre 2022



Le Maire,

Anne-Sophie CLABAUT

Publication sur le site internet de la Ville de Montville le : 28 SEP. 2022
conformément à l'ordonnance n° 2021-1310
et au décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021
Date de retrait :